



Trianon Façades

Applicateur Exclusif VERTIKAL®

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_11-DE



ANNEXE 3A



Adresse : 131 Boulevard Carnot, 78110 LE VESINET

Tel : 07 62 33 56 66 Mail : trianonfacades@gmail.com

Membre de l'association "Une façade sur la Vie"

SDC 43 quarter rue Gambetta

SDC 43 quarter rue Gambetta

78250 MEULAN

AU VESINET, le 26 mars 2024

DEVIS

Devis valable jusqu'au 30 avril 2024

Objet :

- Nettoyage de toutes les façades (384m² en VPP).
Remise en état et reconstitution des modénatures comprenant les chaines d'angle, encadrements de fenêtres, bandeaux, souches de cheminées et corniches. Pose de couvertines en zinc sur les bandeaux entre le RDC et le 1^{er} étage de la façade arrière et du pignon gauche.
- Traitement des fissures structurelles et de surface, application du revêtement imperméable et microporeux, riche en résine **VERTIQUARTZ GT 50** sur les fonds actuellement en enduit situés sur les façades avant, arrière et pignon gauche. Application sur le pignon droit du revêtement imperméable et microporeux **VERTIKAL RSE 50** (35m²)



INSTALLATION et NETTOYAGE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_11-DE



- Déplacements et installation chantier.
- Branchement tuyaux d'eau à tirer pour les besoins du chantier sur le robinet de puisage.
- Mise en place échafaudages comprenant, transport, montage, démontage, échelles d'accès, garde-corps, manutention.
- Masquage des parties à protéger (Fenêtres, sol, etc ...) par polyane, scotch, bâches, ...
- Traitement anticryptogamique des parties à reprendre (modénatures) au **VERTIKAL NETTOYANT CPC**.
- Respect d'un temps d'action, nettoyage de l'ensemble des surfaces par lavage basse pression.

Soit l'ensemble

H. T.

6 910.00 €

MODENATURES

- Piochage des surfaces non adhérentes des modénatures.
- Dépose des fers et fils obsolètes.
- Ramassage, conditionnement et mise en décharge spécifique des gravats.
- Fourniture et pose de bandes à ourlet sur les bandeaux de la façade arrière et du pignon gauche.
- Réparation des parties de modénatures le nécessitant au Mortier Plâtre Chaux.
- Reconstitution des parties des modénatures le nécessitant au Mortier Plâtre Chaux.

Soit l'ensemble

H. T.

17 400.00 €

FONDS

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_11-DE



- Sondage et piquage des parties non-adhérentes.
- Grattage des fissures de surface nécessaires.
- Ramassage, conditionnement et mise en décharge spécifique des gravats.
- Réparation des parties le nécessitant au mortier compatible avec le support.
- Réparation des fissures structurelles par agrafage :
 - Tronçonnage de part et d'autre de la fissure sur toute la longueur.
 - Tronçonnage sur plusieurs points perpendiculairement à la 1^{ère} saignée.
 - Ramassage des gravats, évacuation et emport en décharge spécifique.
 - Fourniture et pose de tors sur l'ensemble de la saignée.
 - Liaison au fil de fer sur les intersections.
 - Pose d'un mortier fibré pour rebouchage des saignées.
- Ragrée de toutes les parties nécessaires.
- Mise en œuvre du revêtement imperméable et microporeux **VERTIQUARTZ GT 50** sur les façades avant, arrière et pignon gauche par :
 - Application de la couche **VERTIKAL CT** Impression, au rouleau.
 - Application du revêtement **VERTIQUARTZ GT 50** à la taloche.
- Mise en œuvre du revêtement imperméable et microporeux **VERTIKAL RSE 50** sur le pignon droit par :
 - Application de la couche **VERTIKAL CT** Impression, au rouleau.
 - Application du revêtement **VERTIQUARTZ GT 50** à la taloche.
- Démasquage et enlèvement des protections.
- Conditionnement de ces protections et emport en décharge spécifique.
- Démontage et repliement du matériel.
- Nettoyage chantier et environnement.

Soit l'ensemble

H. T.

13 430.00 €

Soit l'ensemble

TOTAL H. T.

37 740.00€

T. V. A.

3 774.00 €

TOTAL T. T. C.

41 514.00 €

Teinte : Modénatures :
Fonds :

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_11-DE



Période des travaux :

(sous réserves des conditions météorologiques)

Notes informatives client :

- Le client mettra à disposition : une arrivée d'eau et une prise électrique.
- Le client mettra à disposition un endroit pour les ouvriers et pour stocker la marchandise.
- Le client prévoira l'enlèvement de **tous** les objets proches des façades.
- Au vu des fissures existantes, des travaux confortatifs en sous œuvre peuvent être nécessaires. Seul un expert habilité et mandaté par le client pourra le confirmer.

Mode de règlement :

- Acompte commande : **30%**
- Acompte démarrage travaux : **20%**
- Acompte Situation à mi travaux : **30%**
- Solde fin de travaux : **20%**

L'entreprise

Le Client

« Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente,
Lu et approuvé, bon pour acceptation du devis »

Date et signature client

lu et approuvé , bon pour acceptation du devis
le 18.06.2024



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV)

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026



ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_11-DE

ARTICLE 1 – FORMATION DU CONTRAT - CONDITIONS GÉNÉRALES

Le fait d'accepter le devis vaut commande et implique l'adhésion pleine et entière de l'acheteur aux présentes CGV. Le contrat est définitivement formé entre les parties à l'expiration du délai légal de rétractation. Le devis accepté ou le bon de commande et ses avenants éventuels constituent les Conditions Particulières des prestations à réaliser, venant modifier ou compléter les présentes Conditions Générales.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute commande est irrévocable et définitive et ne pourra être annulée ou modifiée, même partiellement, sauf accord exprès du prestataire ou exercice du droit de rétractation. Toutes les sommes versées d'avance par le client ont la qualité d'acompte, y compris en ce qui concerne les contrats passés avec des consommateurs, et resteront acquises au prestataire à titre d'indemnité. Une modification de la commande peut donner lieu à un allongement des délais de réalisation sans que la responsabilité du prestataire ne puisse être recherchée. Dans toutes les hypothèses, le Client restera tenu de régler au prestataire le prix des approvisionnements achetés spécialement ou déjà mis en œuvre en vue de l'exécution de la commande initiale ou annulée.

ARTICLE 3 - PRIX

Les produits et matériels fournis et les services rendus sont facturés au prix indiqué au devis, sauf modification ultérieure et acceptée du contrat, les travaux ainsi sollicités par le Client étant facturés en sus du prix initialement convenu. Les prix sont indiqués toutes taxes comprises.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT - LIEU

Le règlement intervient au siège du vendeur. Les matériels, marchandises ou services sont payables selon les modalités précisées sur le bon de commande, ou à crédit en cas de financement obtenu auprès d'un organisme. Un acompte de 30% doit être acquitté le jour suivant l'expiration du délai de rétractation ; le solde est exigible suivant les prévisions du bon de commande. En cas de paiement échelonné, constitue un paiement l'encaissement effectif des sommes dues à la date convenue. En cas de recours à un paiement à crédit, le consommateur fera seul son affaire de son acceptation par le partenaire éventuellement recommandé par le vendeur ou par tout organisme de financement de son choix.

ARTICLE 5 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre sa prestation, sans préjudice de toute autre voie d'action. Tout retard de paiement est plein droit et sans mise en demeure préalable productif d'intérêts moratoires à compter de la date d'échéance au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. L'acheteur devra rembourser tous les frais d'impayés ainsi que les frais et honoraires occasionnés par le recouvrement amiable ou judiciaire des sommes dues. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

ARTICLE 6 CONDITIONS D'EXECUTION

Elles sont conformes à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de la commande. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues (modification de la surface à piquer), un avenant devra être conclu pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût. Sous-traitance : le client est informé que les travaux peuvent être sous-traités à une autre entreprise.

Article 7 LIVRAISON - EXECUTION : DÉLAIS

Les délais de livraison ou d'exécution sont indiqués dans les Conditions Particulières. Ils ne commenceront à courir que du jour de la réception de l'acompte. Le prestataire sera tenu par le délai contractuel, dans les conditions des articles L216-2 et suivants du Code de la consommation, sauf dans les hypothèses ci-après. Le lieu d'exécution devra être accessible et les autorisations administratives ou de voisinages nécessaires devront avoir été obtenues par le client avant le début des travaux. A défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix. Le délai d'exécution sera prolongé en raison des avenants au contrat, des retards provoqués par le client, en cas de force majeure, notamment d'intempéries.

ARTICLE 8 – RECEPTION-GARANTIE

La réception des travaux fera l'objet d'un procès-verbal rédigé en deux exemplaires, précisant que le client accepte l'ouvrage sans réserve ou avec les réserves précisément indiquées. Le client est informé que la réception couvre les vices apparents. Nos chantiers bénéficient de garanties légales de l'article 1641 du Code Civil et en fonction de la nature des travaux, de l'article 1792 et suivants du Code Civil. Ils bénéficient d'une garantie contractuelle spécifique aux produits utilisés. L'entreprise est régulièrement assurée auprès de la compagnie d'assurance figurant sur le recto du devis. La garantie est exclue en cas de force majeure, en cas de problème affectant le support et indétectable lors de la passation du marché et/ou de son exécution, lorsque le dommage est la conséquence d'une négligence, malveillance ou d'un défaut d'entretien du client. Le vendeur souligne qu'il est formellement interdit : d'utiliser des solvants pour l'entretien des biens, d'utiliser des pompes à très haute pression pour le lessivage annuel. Le vendeur se réserve le droit de vérifier sur place l'origine du dommage.

ARTICLE 9 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises restent la propriété du vendeur, en quelque lieu qu'ils se trouvent, jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif des sommes dues.

ARTICLE 10 - RÉSOLUTION DU CONTRAT - CLAUSE PÉNALE

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 10 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. De convention expresse, le défaut de paiement total ou partiel à la date du paiement indiqué sur la facture entraînera pour le prestataire la possibilité d'exiger une indemnité égale à 20 % du montant de la commande.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre de ce contrat sont : votre nom, prénom, adresse complète de facturation et de chantier, numéro de téléphone et adresse mail. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation du présent contrat ; nous ne transmettrons jamais les données collectées à une entité tierce. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès et de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. Pour faire jouer ce droit, vous devez en faire la demande par courrier recommandé à l'adresse de la société.

ARTICLE 12 – REGLEMENT DES LITIGES - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le Client peut solliciter du professionnel de recourir gratuitement à un Médiateur en vue de la résolution amiable du litige (art L.152-1 et suivants du code de la consommation). Est compétent le tribunal du lieu du domicile du défendeur, ou, à l'initiative du client, celui du siège de la société ou de la réalisation de la prestation. Est compétent entre professionnels le tribunal de commerce du siège social du prestataire, à moins qu'il ne préfère une autre juridiction.

ARTICLE L.121-16-1 et L 121-21 et ss du Code de la Consommation : démarchage à domicile-contrat conclu hors établissement - Droit de rétractation : Vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Si vous souhaitez vous rétracter, vous pouvez simplement, et sans avoir besoin de donner de motif, exercer votre droit sur papier libre ou compléter le formulaire de rétractation et nous l'adresser par lettre RAR à l'adresse figurant en tête du contrat.

Nous vous remboursons alors tous les paiements reçus au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision, aucun frais ne restant à votre charge. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent. Dans l'hypothèse où vous auriez sollicité, obligatoirement par écrit, le début des travaux avant la fin du délai de rétractation, vous vous exposez, si vous vous rétractez finalement, à nous verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de rétractation, proportionnel au prix total de la commande.

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat à l'attention de :

TRIANON FACADES – 131 Boulevard Carnot 78110 LE VESINET- trianonfacades@gmail.com

Je/nous(*rayez la mention inutile) vous notifie/notifions(*) par la présente ma/notre(*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien(*) / pour la prestation de service(*) ci-dessous :

.....
Commandé le (*)/reçu le (*).....

Nom du (des)consommateurs.....

Adresse du (des) consommateur(s).....

DATE SIGNATURE